



## DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL

Du 27 novembre 2024

### LEADER – FINANCEMENT DES FRAIS D'ANIMATION ET DE FONCTIONNEMENT DU GAL "PAYS DU CALAIS" ANNÉE 2023-2024

**Rapporteur : Monsieur Éric BUY, Vice-Président en charge des questions économiques**

Par délibération en date du 28 juin 2023, le Comité Syndical du SyMPaC a validé les compétences du Groupe d'Action Local (GAL) pour ce qui concerne la gestion du programme LEADER pour la période 2023-2027.

Chaque année, il est nécessaire de procéder à une nouvelle demande de financement pour les deux postes liés à ce programme en l'occurrence ceux d'animateur et de gestionnaire.

Un dépôt n'ayant pas pu être effectué en 2023, faute d'outillage, un unique dossier de demande d'aide couvrant les frais salariaux 2023-2024 doit être déposé cette année auprès des services de la Région.

Il est donc proposé un plan de financement prévisionnel pour les exercices 2023-2024 avec une dépense totale évaluée à **138 142,45 €** au titre des années 2023-2024.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles	
Frais salariaux 2023-2024	Animateur LEADER	86 985,57€	FEADER 2023	110 513,96 €
	Gestionnaire LEADER	27 756,56€		
Coûts Simplifiés 2023-2024 (15% des dépenses de personnel)		17 211,32 €	Autofinancement SyMPaC (Co-financé)	27 628,49 €
Frais de communication		6 189,00 €		
<b>Sous-total 2023</b>		<b>138 142,45 €</b>		<b>138 142,45 €</b>

---

**C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :**

- de valider le plan de financement présenté ci-dessous
  - d'autoriser le Président à :
    - solliciter les fonds LEADER pour les frais d'animation et de fonctionnement ;
    - solliciter les subventions Hauts-de-France dans le cadre de la gestion du programme LEADER ;
    - signer tout pièce utile à l'exécution de cette présente délibération.
- 

**Acte certifié exécutoire** compte tenu de :

- son envoi en Sous-préfecture le : 3 décembre 2024
- son envoi à l'affichage le : 3 décembre 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 6 décembre 2024

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin  
Date de signature : 11/12/2024  
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Bernard DELALIN



## COMITE SYNDICAL DU 27 NOVEMBRE 2024

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille vingt-quatre s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

### Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Fabrice BALLART, Guy BEGUE, Pierre CARON, Bernard DELALIN, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, MM. Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Claude KIDAD, Thierry GUILBERT (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Etaient excusés :

Mmes Patricia BASSET, Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), MM. Julien CORDENOS (pouvoir à Mr CARON), Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (pouvoir Mr BUY), MM. Gabriel BERLY (pouvoir Mr DELALIN), Bruno DEMILLY (pouvoir Mr COTTREZ), Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIÈRE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Etaient absents :

Mme Claudia ROBERT, M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : Monsieur HAMY